

COMMENT MA VILLE FACILITE-T-ELLE MES ACTIVITÉS CULTURELLES ?

Ma ville facilite mes pratiques culturelles et elle encourage sur son territoire la création et l'apprentissage à tout âge grâce :

- À l'aide financière et la mise à disposition de matériel, équipement et personnel pour les associations culturelles.
- À la construction des équipements culturels comme le théâtre, le cinéma, la bibliothèque ou encore le conservatoire.
- À la conservation et la mise en valeur de son patrimoine :
 - Gestion des archives municipales ;
 - Installation d'œuvres d'art dans l'espace public ;
 - Gestion des bâtiments historiques remarquables.
- À la prise en charge de manifestations culturelles pour faire découvrir et partager l'art comme un spectacle, un festival, une exposition ou un concert.

CE QUE JE PAIE, CE QUI EST PRIS EN CHARGE PAR MA VILLE :

- Les communes prennent 30 % à 50 % du coût réel des manifestations culturelles.
- Mise en place d'une politique tarifaire préférentielle pour les jeunes, les seniors et les personnes en situation de précarité.

